



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 11 avril 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Attribution d'une subvention au Comité d'Action Sociale et Culturelle de la CAB (CASC) –
Année 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 11 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 5 avril 2022.

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jacques, CALLIER Jeanne, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

SIMONI Pierre-Baptiste	à	BATTESTI Gilles
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Hélène
TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS : COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, MASSONI Jean-Joseph, PIPERI Linda, POLISINI Ivana, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

M. BATTESTI Gilles est élu secrétaire de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention au Comité d'Actions Sociales et Culturelles de la CAB (CASC) – Année 2022

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre entre la CAB et le Comité d'Action Sociale et Culturelle du 2 avril 2021 fixant le montant de la subvention 2021 ;

Considérant la mise à disposition à temps plein par la collectivité d'un agent au CASC ;

Considérant qu'il convient d'octroyer une subvention de fonctionnement à cette association pour l'exercice 2022 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE
(A LA MAJORITE)
(Contre : MM. De Casalta, Zuccarelli, Morganti, Mme Salge)

D'octroyer une subvention de 137 033 € à l'association du personnel « Comité d'Action Sociale et Culturelle de la Communauté d'Agglomération de Bastia » pour l'année 2022 ;

APPROUVE

L'avenant n°2 à la convention, ci-annexé, entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'association CASC qui fixe le montant de la subvention 2022 ;

AUTORISE


Le Président à signer cet avenant ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au chapitre 65 compte 6574 du budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 28 SEP. 2022
et publication ou notification
du 28 SEP. 2022
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGERRAOUI



LE PRESIDENT
Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO